



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET DÉCIDE DE RÉOUVRIR LA NAVETTE MARITIME D'HENDAYE DÈS CE MARDI 29 JUIN

à Pau, le 28 juin 2021

Depuis la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques le 26 mars 2021 de fermer plusieurs points de passage autorisés à la frontière franco-espagnole pour mieux lutter contre la menace terroriste, la concertation entre les autorités espagnoles et françaises en vue de faciliter les déplacements des habitants frontaliers au sein de leur bassin de vie et d'emploi a conclu à la nécessité de concilier libre circulation et protection des populations.

Dans cette perspective et afin de permettre la reprise d'activité des sociétés exploitantes, le préfet des Pyrénées-Atlantiques autorise par l'arrêté n°64-2021-06-28-00004 en date du 28 juin 2021 la réouverture de la navette maritime d'Hendaye **à compter du mardi 29 juin 2021 à 8 h.**

Pour rappel, la circulation de tous véhicules et des piétons demeure interdite sur les points de passage transfrontaliers suivants :

- Hendaye – Pont de Marchandises ;
- Col d'Ispéguy RD949 ;
- Les Aldudes RD58 ;
- Port de Larrau RD26 ;
- La Pierre Saint-Martin RD132.

Les véhicules et piétons sont donc désormais invités à emprunter les points de passage suivants :

- Hendaye- Navette Maritime ;
- Hendaye – Pont Saint-Jacques ;
- Urrugne – Pont de Béhobie ;
- Col de Lizuniaga RD406 ;
- Col de Lizarrietta RD306 ;
- Route de Sare – Venta Berrouet RD4/RD20 ;
- Biriadou – péage de Biriadou A63 ;
- Col d'Ibardin - Urrugne RD404 ;
- Dancharia RD4 ;
- Arnéguy RD933 ;
- Tunnel du Somport RN134 et col du Somport ;
- Col du Pourtalet RD934.